

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2023  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2023 (accusé de réception du 16/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention au Festival de Cornouaille pour l'organisation du 'Quai Gourmand' du 19  
au 23 juillet 2023 à Quimper**

**L'événement du Cornouaille Gourmand constitue une vitrine pour promouvoir et valoriser la filière alimentaire et ses savoir-faire auprès du grand public. Il est proposé de verser une subvention de 60 000 € au Festival de Cornouaille pour l'organisation de cette 10ème édition qui s'intitulera « Quai Gourmand » et qui aura lieu du 20 au 23 juillet 2023.**

\*\*\*

L'événement du Cornouaille constitue depuis 2013 une vitrine pour promouvoir et valoriser la filière alimentaire. Le Cornouaille gourmand connaît un succès indéniable : 15 000 visiteurs chaque année durant les cinq journées.

Quimper Bretagne Occidentale souhaite affirmer comme priorité la promotion et la valorisation de la filière alimentaire dans une démarche de marketing territorial, et ainsi positionner son territoire comme pôle d'excellence de l'Alimentaire au niveau national et international.

Organisé depuis plusieurs années dans le jardin de l'évêché, il est proposé, en 2023 de l'installer sur les quais afin de valoriser et animer davantage cet espace public et de permettre à l'évêché de garder sa vocation uniquement artistique et culturelle.

L'organisation serait à nouveau déléguée à l'association du festival de Cornouaille. Ce village devra combiner espaces ludiques et pédagogiques, espaces découvertes et espaces d'approfondissement ; l'objectif étant de mettre en valeur tout le savoir-faire quimpérois et cornouaillais dans le secteur de l'aliment, et ce, en partenariat avec les acteurs économiques locaux. Il est en effet nécessaire de montrer l'implication de toute la filière en impliquant dans le projet l'amont de la filière (la production agricole et la pêche), la transformation (industries agroalimentaires), les métiers de bouche (artisans, commerçants), les restaurateurs par le biais par exemple d'ateliers des chefs, l'innovation dans l'alimentation, la recherche, la

gastronomie, ... L'objectif sera de mettre en œuvre toute action destinée à sensibiliser le grand public à la richesse des savoir-faire du territoire en matière d'alimentation.

Parallèlement, afin de développer la convivialité entre les acteurs et les réseaux, l'organisation d'un repas chaque midi sur invitation « A la table du Cornouaille Gourmand » où des chefs d'entreprises et des acteurs de la filière alimentaire sont invités, pourra également être reconduite (En 2022, plus de 60 personnes ont assisté aux trois repas dans les locaux de l'hôtel de ville). En 2023, il est prévu d'organiser ces repas dans l'espace VIP du Festival sur le parking des allées de Locmaria. Les espaces de réception sont mis à disposition par le Festival de Cornouaille mais les frais de restauration restent à la charge de QBO.

Le budget prévisionnel des dépenses de la manifestation pour 2023 de 61 500 € (ci-annexé) se décompose de la manière suivante : 12 000 € de logistique technique (barnums, structures...), 3 150 € de sécurité, 1 900 € de sonorisation, 8 895 € de préparation technique et administrative. La partie restante, soit 35 555 € sera reversée à l'association « Aux Goûts du Jour », pour l'organisation du Cornouaille Gourmand, la coordination technique et le développement d'animations, dont notamment l'installation sur les quais de la Maison de l'Alimentation Itinérante.

Pour 2023, le Quai gourmand pourrait aussi mettre en avant les actions de la filière alimentaire en matière de transitions (lutte contre le gaspillage alimentaire, nouveaux emballages, achat local, ...) ainsi que les actions développées par la collectivité tel le PAT (Projet Alimentaire Territorial).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à verser une subvention de 60 000 € au festival de Cornouaille pour organiser le village Cornouaille gourmand 2023 ;
- 2 - à signer la convention avec le festival de Cornouaille.